

**Election des représentants des élèves au CVL  
Conseil des délégués pour la vie lycéenne**

**Scrutin du jeudi 12 octobre 2017  
Calendrier**

DATES	NATURE DES OPERATIONS
<p><b>15 jours au plus tard avant la date du scrutin</b> <b>Soit mardi 26 septembre 2017</b></p>	<p><b>Constitution et affichage dans l'établissement de la liste électorale qui mentionne, dans l'ordre alphabétique, les nom, prénom et classe de l'ensemble des élèves.</b> <b>Cette liste sera utilisée comme liste d'émargement.</b></p>
<p><b>10 jours au moins avant la date du scrutin</b> <b>Soit lundi 2 octobre 2017</b></p>	<p><b>Dépôt auprès du chef d'établissement des déclarations de candidature et des professions de foi éventuelles.</b> <b>La liste des candidats est dressée par ordre alphabétique, à partir d'une lettre tirée au sort.</b></p>
<p><b>6 jours au moins avant la date du scrutin pour les électeurs autorisés à voter par correspondance</b> <b>Soit jeudi 05 octobre 2017</b></p>	<p><b>Envoi du matériel de vote par correspondance :</b> <b>3 enveloppes numérotées 1 - 2 - 3</b></p>
<p><b>3 jours au moins avant la date du scrutin</b> <b>Soit lundi 09 octobre 2017</b></p>	<p><b>Diffusion du matériel de vote à chaque classe.</b> <b>Les bulletins sont distribués à chaque classe, en nombre égal au nombre d'élèves.</b></p>
<p><b>Vendredi 20 octobre au plus tard</b></p>	<p><b>Saisie des résultats sur l'application informatique académique <u>avant envoi</u> à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de votre département :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de la copie du procès-verbal des élections au CVL 2017, signé par le président du bureau de vote et les deux assesseurs (cf. modèle annexe 3).</b></li> </ul> <p><b>La saisie du taux de participation aux élections, sur une interface informatique mise en place par la DGESCO, est prévue par la réglementation.</b> <b>Les instructions ministérielles vous seront communiquées ultérieurement, le cas échéant.</b></p>